



Accident avec le vehicule d'une autre personne

Par **ben9363**, le **12/12/2014** à **10:00**

Bonjour a tous

je vais avoir une petite question.J'ai eu un accident avec la voiture de la mere d'un ami. cette personne qui avait consommer trop d'alcool. Maintenant je suis dans une position délicate.J'etait parti pour rembourser le vehicule en echange de retirer la plainte mais je me suis rendu compte qu'ils se moquaient de moi niveau tarif. Aujourd'hui je pense stopper l'arrangement et poursuivre sur la plainte. quelle est la meilleur solution et qu'est ce que je risque??? merci d'avance

Par **Lag0**, le **12/12/2014** à **10:18**

Bonjour,

Tout cela n'est pas très clair !

De quelle plainte parlez-vous ?

Si la mère de votre ami vous a prêté sa voiture et que vous avez eu un accident avec, c'est son assurance qui doit fonctionner, sauf si le prêt est un cas d'exclusion bien entendu.

Par **chaber**, le **12/12/2014** à **15:39**

bonjour

il faudrait en savoir un peu plus sur les circonstances de l'accident et les responsabilités éventuelles.

le véhicule a-t-il été mis en épave?

[citation]Si la mère de votre ami vous a prêté sa voiture et que vous avez eu un accident avec, c'est son assurance qui doit fonctionner, sauf si le prêt est un cas d'exclusion bien entendu.[/citation]

il faudrait connaître les clauses du contrat d'assurances

[citation]J'ai eu un accident avec la voiture de la mere d'un ami. cette personne qui avait consommer trop d'alcool. Maintenant je suis dans une position délicate.[/citation]La mère de votre ami lui a prêté sa voiture mais pas à vous. Vous n'aviez pas à la conduire.

Si des dommages ont été causé à des tiers, l'assureur va arguer sur ce fait pour vous les faire payer, indépendamment des clauses du contrat